



Convocation

L'assemblée primaire est convoquée en séance

le lundi 22 juin 2026, à 19h30, à la Pontaise

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire
(ce procès-verbal peut être consulté au bureau communal, durant les heures d'ouverture)
2. Présentation des comptes municipaux 2025
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes municipaux 2025
5. Divers.

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, les comptes et les pièces à l'appui peuvent être consultés au bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée.

Le Président

P.-M. Broccard



Le Secrétaire

E. Béard

Ardon, le 29 mai 2026

Fascicule des comptes

Pour des raisons d'écologie, le Conseil communal a renoncé à l'envoi en tout ménage des fascicules des comptes. Ces documents peuvent être :

consultés sur le site internet de la commune : www.ardon.ch
commandés par téléphone au 027 305 15 85 ou par e-mail : administration@ardon.ch
obtenus au guichet durant les heures d'ouverture.

Tous ces documents seront également mis à disposition lors de l'assemblée primaire.